



2017
INTERNATIONAL YEAR
OF SUSTAINABLE TOURISM
FOR DEVELOPMENT



Deuxième Conférence mondiale de l'OMT et de l'UNESCO sur le tourisme et la culture : promouvoir le développement durable

Activité officielle de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017)

Mascate (Sultanat d'Oman), 11-12 décembre 2017

Déclaration de Mascate sur le tourisme et la culture : promouvoir le développement durable

Nous, représentants d'administrations du tourisme et de la culture et chefs de délégation d'États membres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), représentants de l'OMT, de l'UNESCO, d'organisations internationales et régionales, des milieux universitaires, du secteur privé, de communautés locales et d'organisations non gouvernementales, réunis à l'occasion de la Conférence mondiale de l'OMT et de l'UNESCO sur le tourisme et la culture : promouvoir le développement durable, activité officielle de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement (2017), qui s'est tenue à Mascate (Sultanat d'Oman) les 11 et 12 décembre 2017 sous le haut patronage de S.A. Sayyid Fahd bin Mahmoud Al Saïd, Vice-Premier Ministre pour le Conseil des ministres du Sultanat d'Oman, en présence du Secrétaire général de l'OMT et du Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la culture ;

Rappelant

La Déclaration de Siem Reap « Tourisme et culture – Construire un nouveau partenariat » (2015) établissant une série de priorités et de pistes d'action dans le vaste domaine du tourisme culturel, lequel concourt de manière particulière aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030 énoncés par les Nations Unies ;

La résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 septembre 2015 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et les 17 objectifs de développement durable ;

La résolution 70/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 2017 « Année internationale du tourisme durable pour le développement », laquelle représente une occasion exceptionnelle de promouvoir les contributions du tourisme et de la culture, en tant qu'activité humaine du XXI^e siècle, à l'avènement d'un monde meilleur pour l'humanité et pour la planète ;

Le Code mondial d'éthique du tourisme établi par l'OMT, adopté par l'Assemblée générale de l'OMT en 1999 et entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001, réaffirmant la conception du tourisme entendu comme « utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et élément contribuant à son enrichissement » ;

La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable tenue à Quito (Équateur) en octobre 2016, qui a adopté le Nouveau Programme pour les villes, nouveau cadre établissant comment planifier et gérer les villes pour une action optimale en faveur d'une urbanisation durable ;

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 20 octobre 2005, visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles ; et

La Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial), adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972 aux fins de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle pour toute l'humanité ;

Réaffirmons notre engagement de :

1. Renforcer les synergies entre le tourisme et la culture et accroître la contribution du tourisme culturel au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux 17 objectifs de développement durable, moyennant

1.1. La formulation d'une vision claire de l'avenir et de cadres bien définis aux échelons local, national, régional et international favorisant la coordination et la coopération entre les parties prenantes, publiques et privées, du tourisme et de la culture, et les populations locales ;

1.2. La production de meilleures informations sur le tourisme culturel, y compris à partir des sources de données existantes et des mégadonnées pour mesurer et suivre les synergies entre le tourisme et la culture ;

1.3. L'élaboration de politiques de tourisme culturel qui renforcent la contribution de la culture et du tourisme au développement durable et soient alignées sur le Programme 2030 des Nations Unies ;

1.4. L'encouragement de la participation du secteur privé comme des populations locales au tourisme et au développement du tourisme culturel ainsi qu'à la préservation du patrimoine culturel ; et

1.5. La promotion, auprès des touristes et des populations locales, d'une culture du respect envers les identités, les modes de vie et les croyances durant les visites de sites et de destinations à des fins de tourisme culturel durable ;

2. Accroître le rôle du tourisme et de la culture au service de la consolidation de la paix et de la protection du patrimoine, surtout dans les zones touchées par un conflit, moyennant

2.1. L'utilisation accrue du tourisme culturel durable comme instrument en faveur de la paix pouvant contribuer au renforcement de la citoyenneté mondiale et l'encouragement des visites de sites en rapport avec la paix, des voyages transfrontières, des visites d'échange et du tourisme religieux ;

2.2. La promotion des expériences culturelles, des échanges culturels et du dialogue grâce à des modèles novateurs de tourisme propres à favoriser l'interaction entre les visiteurs et leurs hôtes, valorisant la diversité et le patrimoine culturels et permettant de mobiliser et d'autonomiser les populations locales ;

2.3. La sensibilisation des parties prenantes internationales, nationales et locales aux effets du tourisme culturel durable au bénéfice de sociétés pacifiques et la poursuite des travaux de recherche sur le rôle du tourisme au service de la consolidation de la paix, de la réconciliation et de la sécurité ;

2.4. La prise en compte du tourisme culturel durable dans les systèmes de sécurité relevant de l'action mondiale pour répondre aux préoccupations sécuritaires et l'inclusion de la protection du patrimoine dans les cadres de sécurité nationaux, régionaux et internationaux ; et

2.5 L'accent mis sur l'importance de protéger les sites du patrimoine historique de confluence de valeurs culturelles et religieuses, comme ceux de Jérusalem, en œuvrant à la préservation et à l'amélioration de leur diversité sociale pour le bien de tous leurs habitants, des habitants de la région et de la planète ;

3. Promouvoir la gestion touristique responsable et durable du patrimoine culturel, moyennant

3.1. La protection du patrimoine culturel et la sauvegarde du patrimoine immatériel, qui sont essentielles pour maintenir l'attractivité des destinations touristiques ;

3.2. La promotion d'une gestion responsable et durable du tourisme sur les sites du patrimoine mondial ;

3.3. L'implication des communautés locales dans la gestion du tourisme sur les sites du patrimoine de manière durable, responsable et inclusive et la réalisation des aspirations des communautés en ce qui concerne la sauvegarde et la transmission de leurs valeurs, de leur culture et de leur patrimoine matériel et immatériel ;

3.4 La promotion d'une gestion touristique durable des sites culturels selon les principes de gestion efficace de la fréquentation touristique, d'utilisation rationnelle des ressources et de qualité des expériences de visite ; et

3.5 L'obtention des financements nécessaires à la préservation des sites du patrimoine culturel et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sous forme d'investissements et de formules d'autofinancement ;

4. Encourager une conception créative et novatrice du développement urbain durable grâce au tourisme culturel, moyennant

4.1. L'utilisation des nouvelles technologies et de l'innovation pour proposer des expériences engageantes de sensibilisation au patrimoine matériel et immatériel ;

4.2. L'encouragement de l'innovation dans l'interprétation, les produits et les services de tourisme culturel grâce à la conception d'expériences touristiques de découverte du patrimoine culturel urbain ;

4.3. La promotion des expériences de tourisme culturel prenant en considération la diversité culturelle ;

4.4. La stimulation de formes créatives d'activité économique dans le domaine du tourisme culturel et l'accroissement des avantages socioéconomiques procurés par les villes créatives et le développement urbain durable, particulièrement en termes de création d'emplois et d'entrepreneuriat ; et

4.5. L'alignement des politiques de tourisme urbain et de tourisme culturel sur le Nouveau Programme pour les villes ;

5. Explorer les interconnexions entre culture et nature dans le tourisme durable, moyennant

5.1. La prise en compte, dans le développement touristique durable, de la gestion du patrimoine naturel et culturel et des politiques en la matière ;

5.2. La création de nouvelles méthodes pour faire valoir l'imbrication de la valeur naturelle, de la valeur culturelle et de la valeur sociale des paysages terrestres et marins grâce au tourisme durable ;

5.3. L'élaboration et la promotion de programmes de tourisme culturel pour soutenir le développement durable du tourisme culturel dans les zones rurales, en particulier par un appui aux PME locales ; et

5.4. La promotion de routes et d'itinéraires thématiques d'interprétation, d'envergure nationale et transfrontières, assurant le maximum de participation et d'avantages pour les communautés réceptrices et favorisant l'entente entre les cultures et les liens entre tourisme de culture et de nature ;

Et exprimons nos sincères remerciements et notre gratitude à Sa Majesté le Sultan Qabous bin Saïd, Sultan d'Oman, ainsi qu'au Gouvernement omanais pour leur hospitalité chaleureuse et leur contribution fondamentale au développement des liens entre le tourisme et la culture dans l'optique d'un avenir plus durable pour tous.

Mascate (Sultanat d'Oman), le 12 décembre 2017